

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BOUROTTE – BUCINA – DE BRUIN – DELOT M. – DENOMBRET – DELCROIX – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE – TRIPIER (représentant de DELAGNEAU G.).

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – LEPRUN – LAVENTUREUX (représentant de MATIVET) – MORLE – MORINIÈRE – QUERET – BRUGGEMAN (représentant de QUOIRIN) – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs HENRY, MAILLARD et PORCHER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs DELAVault, JUSSOT, RAMON et Madame TISON.

ÉTAIENT ABSENTS :

Messieurs CARRA, CLERIN, GAILLOT M. et LEGRAND.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISES - ZONE D'ACTIVITES DU PILATE – BRIENON-SUR-ARMANCON - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE 6MIK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la cession d'un terrain de 3 044 m² à la Société 6MIK ou toute société s'y substituant, destiné à accueillir l'activité de cette dernière au prix de 10 € le m², soit un montant global de 30 440 € HT (TRENTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS HORS TAXES), et dont les caractéristiques de la parcelle sont les suivantes :
 - ↳ Parcelle cadastrée ZW 75 de 30 a 44 ca lieu-dit ZAE du Pilate – Commune de Briennon-sur-Armançon.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de cession.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISES - TERRITOIRE D'INDUSTRIE - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 1 abstention (M. FERRAG) et 0 voix contre :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la liste des contribuables exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE - ETUDE PREALABLE AVANT TRANSFERT DE COMPETENCE - DESIGNATION D'UNE COMMISSION SUIVI DU SUIVI DE L'ETUDE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour participer au comité de pilotage de l'étude préalable au transfert des compétences Assainissement collectif et Eau potable :
 - ✂ Madame DENOMBRET Marie,
 - ✂ Madame GUILLOT Maxence,
 - ✂ Monsieur BAILLET Patrice,
 - ✂ Monsieur BOUCHERON Daniel,
 - ✂ Monsieur CORNIOT Thierry,
 - ✂ Monsieur DELAGNEAU Dominique,
 - ✂ Monsieur DELAGNEAU Jean-Luc,
 - ✂ Monsieur DELOT Yves,
 - ✂ Monsieur FOURNIER Pascal,
 - ✂ Monsieur FOURREY Michel,
 - ✂ Monsieur GUINET-BAUDIN Philippe,
 - ✂ Monsieur LEPRUN Jean-Louis,
 - ✂ Monsieur MORLE Didier,
 - ✂ Monsieur QUERET Jean-Louis,
 - ✂ Monsieur ROUSSELLE Patrick.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – TRANSPORT - STATION-SERVICE COMMUNAUTAIRE - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la poursuite de l'exploitation de la station-service communautaire sise route de Joigny à Briennon sur Armançon,
- **APPROUVE** le contrat de commission et ses annexes avec la société TotalEnergies Marketing France,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature dudit contrat de commission et ses annexes.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau des Autorisations Spéciales d'Absence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - TEMPS PARTIEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **INSTITUE** le temps partiel,
- **FIXE** les modalités d'application,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - CHARTE INFORMATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la charte informatique,
- **APPROUVE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - ETAT DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES & REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur des services communautaires, y compris son volet hygiène et sécurité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de la fonction d'Assistant de prévention ainsi que son droit à formation continue associé,

- **APPROUVE** Monsieur le Président à nommer un agent communautaire pour la mission d'Assistant de prévention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - DEMANDE DE REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le recours à l'intervention du Centre de Gestion de l'Yonne au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » engagée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE, ou tout document utile afférent à ce dossier.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET - ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 322.00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5154990115 dressée par le comptable public le 07 Septembre 2021 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2016	T-711580780015	322.00 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.

FINANCES - TAUX DES TAXES LOCALES 2021 - RESERVE DE TAUX CFE DE ZONE (CHEMILLY/YONNE)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** le taux de CFE de zone à 24.53 % en usant de la faculté de majoration offerte par l'article 1636B decies du CGI.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

- Recettes de Fonctionnement :	
73111 : Contributions des taxes	- 1 344 893.00 €
73112 : CVAE	- 10 148.00 €
73180 : Autres Impôts locaux	20 400.00 €
73310 : TEOM	- 1 080.00 €
73820 : Fraction de produit issue de la TVA	1 038 308.00 €
74124 : Dotations d'Intercommunalité	- 280 750.00 €
74126 : Dot. Compensations Groupement de Communes	280 750.00 €
74832 : Fonds départemental de péréquation TP	- 2 300.00 €
74833 : Dot. Compensation CVAE/CFE	203 821.00 €
74834 : Dot. Compensation TH et TFNB	116 292.00 €
74835 : Dot. Compensation TH	- 20 400.00 €
Total :	0 €

FINANCES - BUDGET PORT - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 6132 : Location mobilière (VNF)	7 970.22 €
- 6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	2 536.76 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 042 -7785 : Excédent d'investissement transféré au compte de résultats	10 506.98 €
--	-------------

- **Dépenses d'Investissement :**

- -040 -1068 : Autres réserves	10 506.98 €
--------------------------------	-------------

FINANCES - BUDGET ZAE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

- **Dépenses d'Investissement :**

- 2158 : Autres installations, matériels et outillages	20 000.00 €
---	-------------

Total : 20 000.00 €

SERVICE A LA POPULATION - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE ACTUALISATION DU PROGRAMME

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le programme de travaux du centre aquatique communautaire et de ses abords extérieurs (dont parking) tel que définit ci-dessous :
 - ↳ Centre aquatique incluant actualisation des coûts suite à l'augmentation pour un montant global de 9 970 000 € HT,
 - ↳ Des aménagements extérieurs incluant le parking pour un montant global de 1 100 000 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé suivant :

RECETTES	
POSTES	MONTANTS
Etat (CNDS)	566 000 €
ETAT (bâtiment)	1 400 000 €
Etat (Espaces extérieurs et surcoûts)	400 000 €
Région	700 000 €
Région (Complément) – demande en cours	200 000 €
Département – demande en cours	500 000 €
Communauté de communes (fonds propres)	3 304 000 €
Emprunt	4 000 000 €
TOTAL RECETTES	11 070 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour l'aménagement des abords et le surcoût d'opération selon le plan de financement suivant :

RECETTES	
POSTES	MONTANTS
Etat	400 000 €
Communauté de communes (fonds propres)	200 000 €
Emprunt	1 000 000 €
TOTAL RECETTES	1 600 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FINANCES - BUDGET CENTRE AQUATIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement :

- 2313 : Construction Centre Aquatique et abords	1 000 000.00 €
Total :	1 000 000.00 €

Recettes d'Investissement :

- 1641 : Emprunt	1 000 000.00 €
Total :	1 000 000.00 €

RESSOURCES INTERNES – FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE EMPRUNT COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CONTRACTE** auprès de la CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, un emprunt complémentaire de 1 000 000 € (un million d'euros) pour l'opération Centre Aquatique,
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessous :
 - Montant du contrat de prêt : 1 000 000 euros
 - Durée du contrat de prêt : 29 ans
 - Périodicité des échéances : Annuelles
 - Mode d'amortissement : Amortissement constant du capital
 - Durée d'amortissement : 29 ans
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 1,04 %
 - Calcul des intérêts : 30/360
 - Frais de dossier : 0,05 % déduit du 1^{er} déblocage des fonds
 - Déblocage des fonds : Possible sur 12 mois à dater de l'émission du contrat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds,

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

RESSOURCES INTERNES – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - OPERATION FOSSE CAILLOUX - EMPRUNT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CONTRACTE** auprès de la CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, un emprunt de 500 000 € (cinq cent mille euros) pour l'opération d'aménagement du site de Fossé Cailloux,
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessous :
 - *Montant du contrat de prêt : 500 000 euros*
 - *Durée du contrat de prêt : 15 ans*
 - *Périodicité des échéances : Annuelles*
 - *Mode d'amortissement : Amortissement constant du capital*
 - *Durée d'amortissement : 15 ans*
 - *Taux d'intérêt annuel fixe : 0,60 %*
 - *Calcul des intérêts : 30/360*
 - *Frais de dossier : 0,05 % déduit du 1^{er} déblocage des fonds*
 - *Déblocage des fonds : Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat*
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds,
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE - DEMANDES D'AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES - LECLERC EXPRESS – BRIENON SUR ARMANÇON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 voix contre (Monsieur BLAUVAC Bruno), 0 abstention et 39 voix pour :

- **STATUE** sur cette demande de dérogation au repos dominical pour les dates suivantes : 06/11/2022 - 13/11/2022 - 20/11/2022 - 27/11/2022 – 04/12/2022 – 11/12/2022 - 18/12/2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de cession.